

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG13/4^{ème}/I-05

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2012 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **247 358,10€** se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	75 946,90 €
Résultat 2011	243 771,34 €
Dépenses	87 005,36 €
Sous total.....	<u>232 712,88 €</u>
Restes à réaliser en dépenses.....	181 000,00 €
Excédent d'investissement	<u>51 712,88 €</u>

FONCTIONNEMENT

Recettes	2 419 177,54 €
Excédent 2011	25 529,63 €
Dépenses	2 249 061,95 €
Excédent de fonctionnement	195 645,22 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2012 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- 232 712,88 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- 195 645,22 €, sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2012 du Laboratoire Vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 247 358,10 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - 232 712,88 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - 195 645,22 € sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,